



Amendes majorée véhicule vendu en 2017

Par **Mariee83**, le **25/06/2019 à 20:07**

Bonjour à tous, j'ai vendu mon véhicule en 2017... Fin 2018 je reçois des amendes majorée.. J'ai bien garder la déclaration de cession etc. J'envoie donc un courrier AR à L'officier de justice avec tous les détails des 4 amendes en précisant la date le lieu ainsi que les coordonnées de l'acheteur,, photocopie de cession... ces coordonnées téléphoniques évidemment n'existes plus.rnL'officier me répond que je l'affaire et régler et que les points (dont je ne savais même pas qui m'avais été enlever me sont remis) bref affaire classer.. rnil transmet le dossier au trésor public. Cependant entre temps je reçois une saisie sur mon chômage. je me dis que ils ont pas encore transmis le dossier au trésor public donc je renvoie tout les justificatifs (pour être sur !!) ainsi que la lettre de L'officier au trésor public qui me repond que je dois téléchargé un formulaire sur le ccsp (formulaire que je n'arrive pas à télécharger d'ailleurs !!) et que je dois régler les amendes sans quoi la contestation ne seras pas prise en compte il y'a déjà 6 amendes ! Et il vont bien me saisir les amendes majorée qui apercement ne sont pas toutes mises par la police et donc l'officier ne peut l'effacer et je dois régler.. Je comprend plus ! Je ne sais plus quoi faire puisque malgré tous les papiers en règle et les recommander je dois payer quand même ! Sans savoir si je vais être remboursée.rnLes amendes sont en majorité es pour stationnement gênant j'ai cru comprendre que le véhicule est immobiliser et donc je dois pas avoir fini de recevoir des amendes...

Par **kataga**, le **26/06/2019 à 04:06**

Bonjour,rnrnSi c'est la CCSP, ça veut dire commission du contentieux du stationnement payant donc ce ne sont des forfaits post stationnement. Ce ne sont pas des amendes ... et ce n'est pas du stationnement gênant mais du stationnement payant ...rnrnIl fallait faire un RAPO (recours administratif préalable obligatoire), puis ensuite, en cas d'échec, saisir la CCSP.rnrnIl

n'y a pas 6 amendes mais x amendes et x FPS
SVP ne mélangez pas les amendes et les FPS ...
Relisez bien chacun des documents que vous avez sous les yeux .. Vous avez probablement loupé une marche ..